



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 14 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appels à manifestation du 17 novembre 2018

En raison des appels à manifestation lancés pour le 17 novembre 2018 contre la hausse des prix du carburant, d'importantes perturbations du trafic routier sont à prévoir dans le département ce samedi, essentiellement de 10h à 17h.

A l'heure actuelle, seraient concernées par des actions les communes de : Rennes, Redon, Bain-de-Bretagne, Fougères, Louvigné-du-Désert, Saint-Malo. Il est également probable que des actions aient lieu à Vitré ainsi qu'au péage de la Gravelle (A81).

Pour la sécurité et le confort des automobilistes, il est conseillé, dans la mesure du possible, d'éviter d'emprunter les axes suivants et de suivre les éventuelles déviations mises en place.

- Rennes : une opération escargot devrait avoir lieu sur la RN 136 de 10h30 à 17h. Il est vivement conseillé d'emprunter la seconde ceinture rennaise.
- Redon : un blocage est prévu à 12h. En l'état actuel des informations, le lieu de rassemblement n'est pas connu.
- Bain-de-Bretagne : une action sur l'axe routier Nantes-Rennes (RN 137) est annoncée.
- Fougères : une dizaine de blocages est annoncée, ciblant potentiellement des ronds-points et des stations-services tout au long de la journée.
- Louvigné-du-Désert : les 4 accès de la commune pourraient être bloqués de 7h à 19h.
- Saint-Malo : des opérations de blocage sont envisagées, sans plus de précisions à l'heure actuelle.

La sécurité et la protection de tous : une priorité

De forts ralentissements sont à prévoir sur ces axes.

Aussi, la préfecture invite tous les automobilistes à faire preuve de la plus grande vigilance : il est important de maintenir les distances de sécurité et de respecter la signalisation spécifique mise en place.

Il est rappelé que, si la liberté de manifestation est garantie, elle doit se concilier avec d'autres libertés et que l'ordre public doit être assuré.

Toute manifestation sur la voie publique doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture ou en sous-préfecture au moins 3 jours avant sa date et son parcours doit être précisé. Cette procédure légale conditionne la liberté de manifester.

Les organisateurs doivent en particulier veiller à ne pas entraver la circulation et laisser libre, sur l'ensemble des axes occupés, une voie destinée aux secours.

Les personnes qui déclarent la manifestation doivent également indiquer les mesures mises en place pour assurer la sécurité des participants au défilé (mise en place d'un service d'ordre par exemple). Manifester est un droit mais les organisateurs ne sont pas pour autant exonérés de leurs responsabilités civiles ou pénales, en cas notamment de mise en danger de la vie d'autrui, de délit d'entrave à la circulation ou de provocation d'un accident causant des victimes.

Les participants à une manifestation non déclarée peuvent également faire l'objet de contravention. Il est donc fait appel à l'esprit de responsabilité et de prudence de chacun.

Le blocage des axes de circulation ne sera pas accepté et pourra entraîner l'intervention des forces de l'ordre pour rétablir la liberté de circulation.

La sécurité et la protection de tous seront une priorité pour les services de l'État mobilisés ce 17 novembre.

La préfecture diffusera des informations complémentaires au cours des prochains jours.

Contacts presse :

Bénédicte Villeroy de Galhau : 02 99 02 11 81 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Morgane Tirel : 02 99 02 11 81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

Retrouvez-nous sur <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/> @BretagneGouv Préfet de Bretagne et d'Ille et Vilaine